

## Fonds de préparation

### Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

#### Note d'orientation simple sur l'appui disponible aux pays REDD à travers le Fonds de préparation du FCPF

Octobre 2015

*Cette note vise à 1) répondre à la demande exprimée par les Pays REDD lors de la PC19 d'une assistance pour déterminer le financement disponible qui fait normalement partie du budget de fonctionnement du Fonds de préparation et 2) encourager les points focaux des Pays REDD à contribuer au processus de construction budgétaire, à travers leur Partenaire à la mise en œuvre, concernant leurs besoins en financement ciblé.*

#### 1) Appui disponible aux Pays REDD à travers le Fonds de préparation du FCPF

Le budget du FCPF s'articule autour de cinq types d'activités : Appui à la mise en œuvre dans les pays ; Services de conseils aux pays ; Appui méthodologique pour la REDD ; Secrétariat du FCPF et Administration du Fonds de préparation. Ce sont cependant **l'appui à la mise en œuvre dans les pays et les services de conseils aux pays** qui sont au centre du travail des Partenaires à la mise en œuvre et de l'équipe de gestion du Fonds (FMT) pour faciliter la préparation des pays à la REDD+. **L'appui méthodologique pour la REDD** complète l'appui aux pays. Au 30 juin 2015, les dépenses pour ces trois catégories représentaient 74% des dépenses totales du Fonds de préparation.

##### a. Appui à la mise en œuvre dans les pays

Le travail de l'agence d'exécution ou du Partenaire à la mise en œuvre relève de **l'appui à la mise en œuvre dans les pays**. Ceci couvre l'appui direct à la mise en œuvre, y compris l'assistance technique de la part des Partenaires à la mise en œuvre (Banque mondiale, BID et PNUD). Cette assistance technique inclut le rôle essentiel de supervision des subventions et de revue nationale, lié au devoir de diligence environnemental et social, les politiques et procédures des Partenaires à la mise en œuvre en matière de gestion financière et de passation de marchés et l'Approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales. Au fur et à mesure que les pays signent des accords de subvention pour la préparation et que le PNUD et la Banque interaméricaine de développement deviennent des Partenaires actifs, cette catégorie de dépenses va continuer à représenter une portion considérable du budget.

##### b. Services de conseils aux pays

Dans la catégorie des services aux Pays, les **services de conseils aux pays** comprennent la coordination de la part de l'équipe du FCPF et un retour d'information sur les R-PP, les revues à mi-parcours et les R-Package. Le travail d'orientation sur le devoir de diligence environnemental et social du FCPF (directives en matière d'ESES, etc.) relève aussi de cette catégorie. Un autre volet essentiel inclut l'échange d'expériences entre les pays, l'élaboration et le partage de directives avec les Pays REDD Participants (inclusion sociale, projets pilotes de mécanismes de traitement des plaintes sur la gouvernance forestière, liens entre les initiatives locales de REDD et les stratégies nationales de REDD+).

### c. **Appui méthodologique pour la REDD**

Enfin, l'**appui méthodologique pour la REDD** vient compléter l'appui aux Pays REDD avec des activités telles que le développement d'outils d'évaluation des coûts des programmes, la mise en œuvre du Cadre méthodologique et les revues par le Panel consultatif technique (TAP) des R-PP et des R-Package. On peut citer parmi les autres responsabilités le maintien de liens étroits avec le Programme ONU-REDD et les programmes internationaux sur la REDD+ (PIF, FIC) ainsi que l'analyse de questions clés sur la REDD+, les leçons apprises et la gestion des connaissances (MRV, niveaux de référence, registres, etc.)

- 2) En réponse aux commentaires de quelques points focaux nationaux pour la REDD indiquant leur souhait de contribuer au processus de construction du budget de fonctionnement annuel du FCPF, la FMT encourage ces points focaux à communiquer, par le biais des Partenaires à la mise en œuvre, leurs besoins en financement ciblé. L'année fiscale, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, impose le calendrier de la construction budgétaire. La FMT incite les Partenaires à la mise en œuvre et les Points focaux nationaux pour la REDD à se coordonner et à présenter les besoins budgétaires au point focal de la FMT avant mars 2016. Ainsi, l'équipe de gestion du Fonds pourra tenir compte de ces besoins dans la proposition budgétaire qui devra être approuvée par le CP à la PC21.